



4027 - L'envoi au fiancé de la photo de la fiancée par internet

question

Nous avons posé à son éminence cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (Puisse Allah le préserver) cette question : est-il permis à une femme d'envoyer sa photo via internet à un fiancé lointain afin qu'il la voie et se décide de l'épouser ou pas ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

« Je ne le pense pas. D'abord parce que d'autres pourraient voir la photo. Ensuite parce que les photos ne reflètent pas toujours la réalité. Que de photos sont complètement différentes de l'apparence réelle de la personne photographiée! Enfin parce qu'il se peut que la photo reste chez le fiancé et qu'il renonce aux fiançailles et continue à s'amuser à la regarder chaque fois qu'il le veut.

Allah le sait mieux.